

Décision

Générale

colonial

Décision n° 607 accordant une permission d'absence de trois semaines à Ahmed Omar.

n° 607

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vul'la demande en date du 9 juin 1948 d'Ahmed Omar. téléphoniste, 10e échelon, en service aux P. T. T.

Vul'avis favorable du chef du service des P. T. T..

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jour à Djibouti, est accordée à Ahmed Omar, téléphoniste, 10e échelon, en service aux P. T. T. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 juin 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.